

Parallèlement à cette réorientation des exportations, la politique restrictive du Canada a été assujettie à des pressions de plus en plus fortes. En 1975, un examen de la politique gouvernementale a révélé qu'il était peu indiqué (ou souhaité) d'introduire d'autres limitations et qu'à l'avenir les décisions relatives aux ventes devraient explicitement prendre en compte les avantages économiques que pourraient offrir les transferts d'armements. De plus, on a renforcé le rôle joué par le ministère de l'Industrie et du Commerce dans le processus décisionnel. Ces changements, associés à la promotion de plus en plus poussée des armes canadiennes, ont considérablement élargi les débouchés. Selon M. Lamb, on approuve maintenant certaines ventes qui, il y a dix ans, auraient été interdites.

M. Lamb a souligné, en conclusion, que l'opinion publique continuait à favoriser des limitations importantes, et qu'il devenait donc indispensable de prendre des mesures pour consolider cette politique actuellement chancelante. Il a proposé, premièrement, de la rendre moins *punctuelle* et discrétionnaire et, deuxièmement, de fournir plus de détails sur l'objet et la destination des ventes canadiennes.

### Discussion et questions

M. Albert Legault de l'Université Laval a entamé le débat sur l'étude de M. Lamb en déclarant qu'il était plus pessimiste quant à la possibilité d'atténuer le caractère *punctuel* des décisions prises en matière de ventes d'armes. Il a admis que l'on pouvait conserver les quatre principes, mais il a estimé que le pouvoir discrétionnaire jouerait toujours un assez grand rôle en fin de compte, à cause de l'ambiguïté de certaines situations.

Quant au commerce du Canada avec le tiers-monde, M. Legault a soutenu qu'il était vraiment minime : il pose peut-être un dilemme moral, mais non économique. Il représente environ 0,2 p. 100 du commerce extérieur total du Canada et n'est nullement centré sur la technologie de pointe ou les secteurs importants. Le Canada peut s'accommoder sans trop de mal d'une politique interdisant les ventes directes au tiers-monde. M. Legault a cependant admis que le gouvernement pourrait être un peu moins réservé au sujet de l'ampleur et de la destination des transferts d'armements qu'il autorise.

Un autre commentateur a émis l'idée qu'il serait préférable, si la militarisation du tiers-monde est réellement un sujet de préoccupation pour le Canada, de lier les crédits d'aide étrangère à une réduction des dépenses militaires de l'acheteur. D'autres intervenants ont dit craindre que cela amène le Canada à évaluer les « besoins des États du tiers-monde en matière de sécurité », ce qui serait une entreprise